
Etude sur les traitements de l'Enseignement secondaire.

Numéro d'inventaire : 1979.37339

Auteur(s) : Bôle

Type de document : imprimé divers

Date de création : 1913

Description : Feuilletés cousus sans couverture.

Mesures : hauteur : 279 mm ; largeur : 218 mm

Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 14

Commentaire pagination : Pagination à part pour les pièces justificatives

Etude sur les traitements
de l'Enseignement secondaire

par M.^r Bôle

professeur au Lycée de Chateauroux.

24 Novembre 1913

Collections Historiques

Revision des traitements de l'enseignement Secondaire.

I - Critiques ~~du projet~~ de Monsieur Gros -

Dans un article du numéro d'Octobre de l'Enseignement Secondaire Monsieur Gros reproche au système actuel de coordination des traitements du personnel enseignant de l'enseignement secondaire une diversité excessive dans les traitements initiaux et finaux.

Ces exemples sont très bien choisis - Il cite des fonctionnaires partis d'un même traitement initial et finissant différemment.

Un autre fonctionnaire, parti d'un traitement inférieur à celui de son voisin, arrive néanmoins à un traitement final supérieur.

Il y a là, évidemment, une incohérence regrettable, incohérence portant non seulement sur la différence, mais aussi sur le rapport des traitements.

Retenons bien ce mot : rapport, il est la base du nouveau projet Gros -

En mathématicien avisé M. Gros - sait très-bien qu'il y a 2 manières de comparer les grandeurs : par différence et par quotient (ou rapport)

Ainsi les âges de 2 personnes progressent par différence et leur différence reste constante mais non leur rapport. Quand on parle des âges de 2 personnes, l'attention est attirée sur la différence des âges, non sur leur quotient.

Au contraire, les 2 termes d'une fraction progressent par quotient : leur rapport est constant, mais non leur différence. Quand on se trouve en face d'une fraction, on se demande si les 2 termes ont un facteur commun, car on désire instinctivement simplifier les termes sans changer leur rapport : leur différence importe peu.

On aurait tort d'insister sur le rapport de 2 âges ou sur la différence de 2 termes d'une fraction.

Il y a donc des questions où il faut parler de différence, d'autres où il faut parler de quotient.

Dans la question présente, Monsieur Gros. ne reconnaît aucune qualité de justice à la différence, au contraire le quotient lui semble juste.

Nous allons bientôt voir ce qu'il faut en penser.

En attendant rien n'empêche de se rappeler les débats passionnés qui retentissent encore à l'heure actuelle au parlement sur le R. P. où la discussion n'a pas d'autre objet. En effet : elle porte précisément sur ces 2 mots, puisque les majoritaires veulent la différence tandis que les experts veulent le quotient.

Nous n'avons pas le désir d'ouvrir un débat de cette envergure nous voulons seulement bien préciser quelques points.

II. Système actuel -

Quoiqu'en pense Monsieur Gros. le système actuel présente tout d'abord 2 avantages considérables :

1^o Grâce au décret du 5 septembre 1913 qui définit nettement les catégories avec leurs traitements de base et les maximum de stage dans une classe, ce système permet de construire la courbe ou mieux l'escalier représentatif des variations de traitement d'un fonctionnaire.

2^o Il permet de comparer par la méthode graphique, la seule qui parle aux yeux, tous les traitements non seulement dans un même établissement d'instruction, mais aussi dans 2 établissements différents; non seulement dans un même système, mais aussi dans 3 systèmes différents.

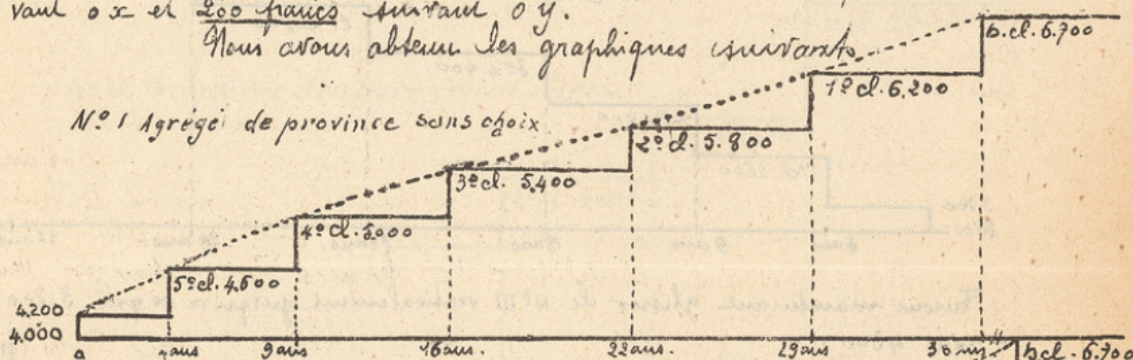
Nous posons ce principe évident :

Tous les traitements sont fonctions du temps.

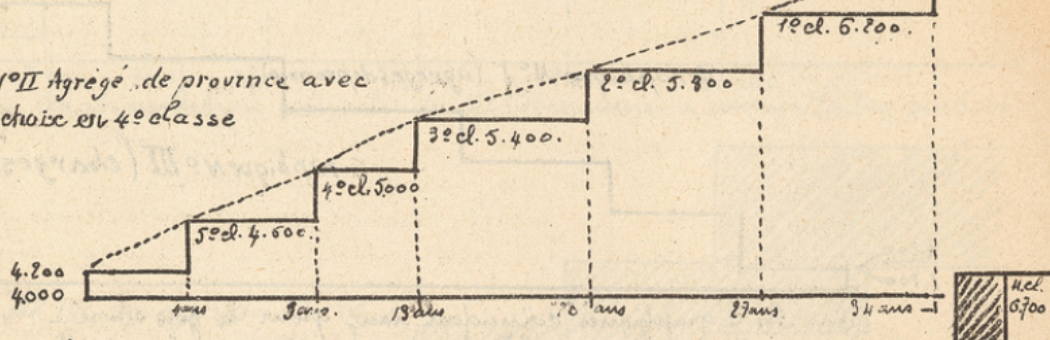
C'est pourquoi nous avons pris les temps sur l'axe horizontal ox et les traitements sur l'axe vertical oy .

Pour faire tenir la figure dans une feuille ordinaire de papier quadrillé nous avons supposé qu'une division du quadrillage représente 1 an suivant ox et 200 francs suivant oy .

Nous avons obtenu les graphiques suivants.

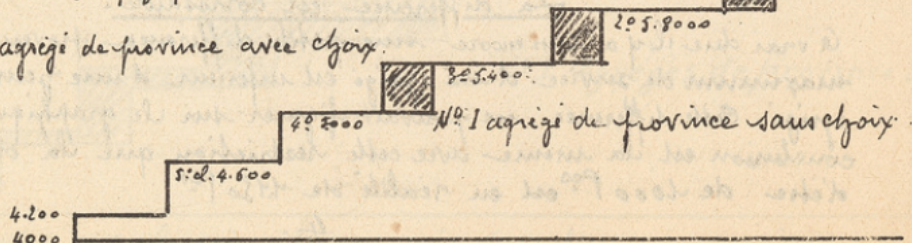


N^o II Agrégé de province avec choix en 4^e classe



superposons les 2 graphiques.

N^o II. agrégé de province avec choix.



N^o I agrégé de province sans choix.